



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-113

Date : 2012-08-13

Spécification

Combinaison bleue en polyester et coton

Le présent document compte 12 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada
Section du contrôle de la qualité
(440, chemin Coventry [entrepôt])
1200, prom. Vanier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

COMBINAISON BLEUE EN POLYESTER ET COTON

1. Définitions

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la combinaison bleue en polyester et coton.
- 1.2 La présente spécification, l'échantillon visuel, le dessin ou toute autre information connexe fournie peut être utilisé uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant la combinaison bleue en polyester et coton de la GRC.

2. Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de l'appel d'offres, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/CGSB-4.131-93, Fil polyester guipé de polyester
- 2.3 Omis
- 2.4 CAN/CGSB-4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 2.5 GRC, Spécification G.S. 1045-284, Tissu à armure sergé de polyester et coton

3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts d'imperfections ou de défauts susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – La combinaison doit être une combinaison de travail à sept poches semblable en tous points au dessin et à l'échantillon visuel.

3.3 En cas de divergence entre les documents contractuels, la spécification, le dessin ou l'échantillon visuel, l'ordre de préséance doit être le suivant :

- i) contrat;
- ii) spécification;
- iii) dessin;
- iv) échantillon visuel.

4. **Exigences détaillées**

4.1 **Matériaux**

4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu de base doit être un tissu à armure sergé de polyester et coton, de couleur approuvée, conforme aux exigences de la spécification G.S. 1045-284 de la GRC. Il doit être acheté de la GRC.

4.1.2 **Fil** – Le fil doit avoir une âme en polyester guipée de polyester, 40 tex, être de couleur assortie et être conforme à la norme CAN/CGSB-4.131-93. **Un certificat de conformité doit être fourni.**

4.1.3 **Fermeture à glissière** – La fermeture à glissière doit être de durabilité moyenne et comporter un curseur et autres composants en laiton. La couleur du ruban doit être assortie à celle du tissu de base. Il s'agit d'une fermeture à glissière à deux curseurs disposés en position dos à dos dont le curseur supérieur est autobloquant et le curseur inférieur, non bloquant. La fermeture comporte des arrêts supérieurs au haut et un arrêt-pont incurvé au bas. Le produit GMC 56/51 5/8 *TS-TBC* B-B* 3/4" - 1"* de YKK est connu comme répondant aux exigences. Les longueurs sont les suivantes :

53 cm pour les tailles de 91 à 102 cm

56 cm pour les tailles de 107 à 112 cm

58 cm pour les tailles de 117 à 122 cm

Un certificat de conformité doit être fourni.

4.1.4 **Boutons** – Il faut utiliser des boutons moulés en plastique noir de 19 mm conformes à l'échantillon visuel.

4.1.5 **Insignes d'épaule** – Les insignes doivent être conformes à la spécification G.S. 1045-266 de la GRC, dessin n° 1, Insigne d'épaule en tissu. Ils doivent être achetés de la Gendarmerie royale du Canada.

4.2 **Tailles et dimensions** – Les combinaisons conformes à la présente spécification doivent être fournies dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins ci-joints qui font partie de la présente spécification.

4.3 **Confection**

- 4.3.1 **Piqûres** – À l'aide du fil décrit en 4.1.2, il faut réaliser au moins trois et au plus quatre points par centimètre. Le début et la fin de toutes les piqûres doivent être solidement arrêtés par des points arrière, sauf s'ils sont fixés par d'autres piqûres. Les pièces de la combinaison doivent être surjetées (point de sûreté). Toutes les autres piqûres et coutures doivent être exécutées à point noué ou à point de chaînette noué. Les brides d'arrêt doivent avoir une longueur de 13 mm et au moins 22 points de recouvrement.
- 4.3.2 **Coupe et assemblage** – Les pièces de la combinaison doivent être coupées et assemblées pour que, une fois le vêtement fini, le sens de la chaîne soit le même (de haut en bas), sauf pour le col et la ceinture montée.
- 4.3.3 **Corps** – Il est fabriqué dans le tissu indiqué en 4.1.1. Le devant doit comprendre une fermeture à glissière, décrite en 4.1.3, pour la fermeture du vêtement. Les bords droit et gauche de la fermeture du devant doivent être repliés pour former un ourlet de 5 cm, créant ainsi la patte dissimulant la fermeture à glissière. Le début et la fin de la couture fixant la fermeture à glissière doivent être joints au tissu de base par une bride d'arrêt. Il doit y avoir sur chaque jambe une patte de serrage confectionnée, dimensionnée et placée conformément au dessin et à l'échantillon visuel. Le haut et le bas de la combinaison étant placés endroit sur endroit, les deux pièces sont jointes au dos par une couture exécutée d'un côté à l'autre, qui sera recouverte d'une ceinture montée en deux pièces dont la largeur est de 4 cm une fois les bords non finis repliés de 10 mm.
- 4.3.4 **Manches** – Les manches montées en deux pièces en tissu de base doivent comporter des poignets à fermeture à glissière, des boutons et des boutons, conformément au paragr. 4.1.4, et elles doivent être conformes en tous points au dessin et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5 **Insignes d'épaule** – Les insignes d'épaule de la GRC décrits en 4.1.5 doivent être centrés sur la tête de manche à 2 cm en dessous de la couture de la tête de manche et être fixées par une piqûre conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.6 **Col** – Le col en tissu de base doit être fabriqué d'une pièce de tissu de base, conçue et dimensionnée conformément au dessin et à l'échantillon visuel. Le col fini doit avoir une profondeur de 8 cm.
- 4.3.7 **Poches** – La combinaison doit comporter deux poches poitrines appliquées dotées de rabats à boutonnière et des boutons décrits en 4.1.4; la poche poitrine gauche doit avoir une poche pour crayons. La combinaison doit aussi comprendre deux poches revolver appliquées, une poche pour marteau et deux poches latérales dotées de sangles d'une longueur de 18 cm. Toutes les poches et les sangles doivent être fabriquées, dimensionnées et placées conformément au dessin et à

l'échantillon visuel. Les coins supérieurs de toutes les poches et le haut et le bas des sangles doivent être fixés par une bride d'arrêt.

- 4.3.8 **Œillets** – Quatre œillets d'aération piqués à la machine doivent être placés en dessous de chaque emmanchure, à raison de deux œillets de chaque côté de la couture. Les œillets doivent être dimensionnés et placés conformément au dessin et à l'échantillon visuel.
- 4.3.9 **Étiquette d'identification** – Chaque combinaison doit comporter une étiquette vierge durable de 7,5 cm x 2 cm, fixée séparément sous l'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, sur laquelle l'utilisateur pourra inscrire son nom.
- 4.3.10 **Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage** – Chaque combinaison doit comporter une étiquette durable prise dans la couture intérieure de l'encolure, au centre du col. L'étiquette doit indiquer les renseignements suivant en anglais et en français :

Là où les mots « *insert the* » apparaissent, inscrire seulement l'information demandée (exemple : *Insert the : Size/Taille*, inscrire Grand).

<i>Insert:</i> RCMP Coveralls, Blue, Polyester Cotton	Combinaison bleue en polyester et coton de la GRC
Machine wash - warm (40C)	Lavage à la machine à l'eau tiède (40 °C)
Do not bleach	Ne pas utiliser d'agent de blanchiment
Tumble dry - low	Séchage par culbutage – à basse température
Steam iron - medium	Repassage à vapeur – à température moyenne
Do not dry clean	Ne pas nettoyer à sec
Flammable – Inflammable	
<i>Insert the</i> Date of Manufacture/Date de fabrication	
<i>Insert the</i> Manufacturer's Identification/Identification du fabricant	
<i>Insert the</i> Size/Taille	
<i>Insert the</i> RCMP Stock Number/Numéro d'article de la GRC	

5. **Livraison, emballage et marquage des contenants d'expédition**

- 5.1 Sauf indication contraire, les articles doivent être livrés au commissaire de la GRC, Section du contrôle de la qualité, Ottawa (Ontario), sans frais de transport, taxes provinciale et fédérale si applicables.
- 5.2 L'emballage et le marquage des contenants d'expédition doivent respecter les dispositions de l'appel d'offres.
- 5.3 Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau d'expédition indiquant le contenu.

6. **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

- 6.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer à la Section du contrôle de la qualité de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction de la Section du contrôle de la qualité de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut utiliser ses propres installations ou faire appel à des installations d'essai commerciales approuvées par la Section du contrôle de la qualité de la GRC.
- 6.2 La Section du contrôle de la qualité de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 % peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 6.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risque.

TABLEAU DES MESURES POUR LA COMBINAISON BLEUE

TAILLE		MESURES DU VÊTEMENT											
		CORPS						MANCHES			JAMBES		
Poitrine	Stature	Tour de poitrine cm	Tour de taille cm	Fond cm	Largeur du dos cm	Circ. du tronc cm	Emmanchure cm	Longueur, dessous de manche cm	Coude cm	Poignet avec ouverture latérale cm	Couture d'entre-jambe cm	Circ. genou cm	Circ. ouverture au bas cm
Petit 84 à 90 cm 33 à 36 po	163 à 170 cm	112	97	119	43	173	56	47	43	28	76	61	51
Moyen 91 à 102 cm 36 à 40 po	170 à 178 cm	114	99	122	46	183	56	51	43	28	76	61	51
Grand 103 à 112 cm 42 à 44 po	180 à 185 cm	130	114	137	50	188	60	53	46	30	80	64	53
Très grand 113 à 122 cm 46 à 48 po	188 à 196 cm	140	124	147	52	193	62	56	48	32	84	66	56
Très très grand 127 à 132 cm 50 à 52 po	188 à 196 cm	150	134	157	54	198	64	59	50	34	88	68	59
TOLÉRANCE ±		25 mm	25mm	25 mm	13 mm	38 mm	20 mm	13 mm	+ seul.	+ seul.	+ seul.	+ seul.	+ seul.